

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2009

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2009 À 2014 - (n° 1615)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 59

présenté par

M. Le Bris, Mme Adam, M. Cazeneuve, M. Chambefort, Mme Lebranchu,
M. Marsac, Mme Olivier-Coupeau, M. Rousset, M. Viollet
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 2*(Rapport annexé)*

Compléter l'alinéa 229 par la phrase suivante :

« Le troisième BPC sera prioritairement affecté aux activités du groupe école d'application des officiers de marine. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le bâtiment amiral du groupe école d'application des officiers de marine (GEAOM), le porte-hélicoptères Jeanne d'Arc, sera retiré du service en 2010. A ce jour, aucune solution pérenne de remplacement n'est connue. Il semble prévu, soit de répartir les élèves sur divers bâtiments de la flotte, soit d'utiliser celui des BPC qui serait disponible au moment de la campagne annuelle d'application. Quelle que soit la solution avancée, il apparaît nettement que c'est un recul pédagogique certain qui s'annonce. En effet, alors que le caractère exemplaire de la formation dispensée au cours de la campagne d'application aux futurs officiers de marine, officiers de la marine, officiers des corps administrés par un autre ministère que celui de la défense... ne fait aucun doute, on voudrait faire croire que l'absence de remplacement de la Jeanne d'Arc n'aurait pas de conséquence. C'est évidemment impossible. Aussi les signataires de l'amendement proposent de tenir le troisième BPC à disposition du GEAOM ; ce qui ne l'empêcherait pas de participer aux opérations de la marine nationale hors de la période de campagne d'application.